

1. - 2006 : année positive pour l'artisanat - Chiffres clés -

2. - Présidence de l'UPA - Ils ont dit... -

3. - Formation professionnelle -  
- Les artisans vous changent la vie -  
- Désignations - Ils ont dit... -

4. - Les Brèves - L'agenda -

Lettre d'information bimensuelle N°181 - 1er février 2007

## Chiffres clés

Le chiffre d'affaires global de l'artisanat en 2006 a augmenté de 3,5% (en valeur). Ce résultat est le plus élevé depuis le début des enquêtes UPA / I+C en 2002.

Les régions du Grand Ouest (+ 5%), du Sud Ouest (+ 4,5%) et du Grand Est (+ 4,5%) sont celles qui font état des progressions de chiffre d'affaires les plus importantes.

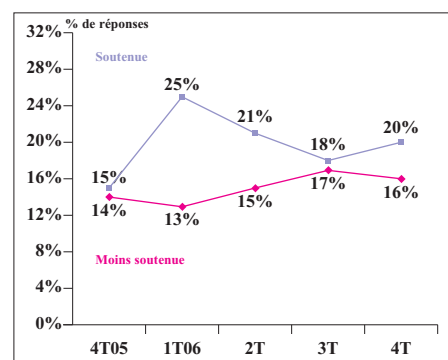
De même, la règle selon laquelle les taux de croissance les plus élevés sont le lot des entreprises de plus grande taille, n'est pas démentie. La progression du chiffre d'affaires de l'artisanat est ainsi de 5% dans les établissements de plus de 10 salariés, contre 4,5% dans les établissements de 6 à 9 salariés, de 3,5% dans ceux de 1 à 5 salariés et de 1,5% dans les entreprises n'employant aucun salarié.

Enfin, les artisans interrogés sont 23% à constater une amélioration de leur trésorerie au cours du dernier trimestre de 2006 contre 16% qui font état au contraire d'une détérioration de celle-ci.

\*Enquête trimestrielle menée par l'institut I+C pour le compte de l'UPA, auprès d'un panel de 3.150 entreprises artisanales représentatives du secteur.

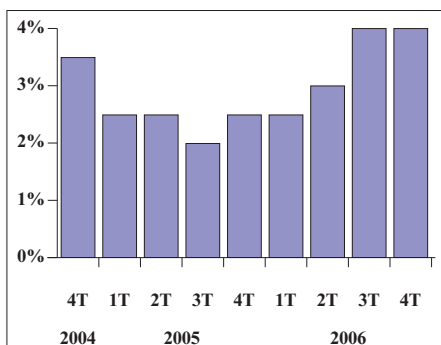
## CONJONCTURE 2006 : année positive pour l'artisanat

L'année 2006 s'est achevée sur de bons chiffres pour l'artisanat. En effet, selon l'enquête UPA / I+C\* du dernier trimestre : le chiffre d'affaires des artisans a progressé de 4% (en valeur) à l'automne et cela pour le deuxième trimestre consécutif. Ce résultat conforte la hausse quasi constante de l'indice depuis la fin 2003 et porte à 3,5% le rythme annuel de croissance de l'activité artisanale. L'amélioration du marché de l'emploi et l'accélération de la consommation des ménages qui s'en est suivie sont les principales causes conjoncturelles de cette embellie. Néanmoins, d'importantes disparités se cachent derrière cette bonne orientation globale. Les artisans des services accusent ainsi un léger recul de leur courant d'affaires avec une évolution négative trimestrielle mais également annuelle de 0,5%. La fabrication artisanale progresse de 2,5% par rapport à l'automne 2005, au même titre



Anticipation de l'activité du trimestre à venir

que les secteurs de la production industrielle. Pour sa part, l'artisanat alimentaire poursuit son redressement (+1,5%), dépassant nettement les résultats du commerce alimentaire non artisanal. Sur un an le secteur a augmenté son chiffre d'affaires de 1%, ce qui n'est pas négligeable si l'on se réfère aux années 2003 et 2004 où le secteur avait subi une croissance négative de 1%. Enfin, les artisans du bâtiment font une nouvelle fois la course en tête avec une progression trimestrielle de 8% de leur volume d'affaires, portant à 7% la progression annuelle, le meilleur résultat de ces dernières années. Au total, ces chiffres viennent à l'appui du discours porté par l'UPA tendant à souligner le dynamisme de l'artisanat tout en rappelant que certains freins doivent encore être levés pour libérer le potentiel de développement du secteur.



Evolution du chiffre d'affaires de l'artisanat

**Ils ont dit ...**

*“Merci monsieur le ministre d’assister à ce moment de la vie interne de l’UPA... Votre présence montre que nous avons su nouer un dialogue confiant avec le gouvernement et singulièrement avec son pôle social...”*

*La politique des allègements de charges engagée en 1995 s’est poursuivie. C’est un bon point même si l’UPA souhaitait des allègements plus amples. Il restera en revanche à concrétiser une vraie réforme du financement de la sécurité sociale tendant à réduire le coût du travail ainsi que le poids des charges sociales patronales. Cela reste un combat prioritaire de l’UPA...*

*Parallèlement l’artisanat a conforté son rôle de premier plan au sein de la société française, augmentant sans discontinuer ses effectifs d’entreprises et de salariés, servant de recours dans la lutte contre le chômage et pour la cohésion sociale, confortant également son rôle de gardien de l’équilibre des territoires...”*

Extraits du discours prononcé par Pierre Perrin le 18 janvier.

*“Je ne vais pas vous présenter un programme pour l’UPA puisque, vous l’aurez compris, les positions sont élaborées de manière collégiale. Nous avons d’ailleurs tous ensemble élaboré un livre blanc pour les prochaines échéances électorales qui rassemble les revendications de notre secteur... Je forme le souhait que nos prochains gouvernants prennent en compte nos catégories d’entreprises dans la politique qu’ils vont conduire.”*

Extraits du discours prononcé par Pierre Martin le 18 janvier.

*“La démarche de l’UPA dans la réflexion sur la place des partenaires sociaux s’est révélée particulièrement constructive”.*

Extrait du discours prononcé par Gérard Larcher le 18 janvier.

L’intégralité des discours figure sur le site [upa.fr](http://upa.fr), rubrique “Déclarations”.

**“ Ma feuille de route est déjà tracée ”**

C’est à l’issue du Conseil national du 18 janvier que s’est déroulée la cérémonie de passation de pouvoir à la présidence de l’UPA. Une soixantaine de convives, aux premiers rangs desquels les membres du Conseil national, plusieurs anciens Présidents de l’UPA et le Président de l’Assemblée permanente des chambres de métiers, a pu assister aux prises de paroles successives de Pierre Perrin, de Pierre Martin et de Gérard Larcher, le ministre délégué à l’Emploi, au Travail et à l’Insertion professionnelle des jeunes qui représentait le gouvernement à cette occasion. Le premier n’a pas manqué de souligner combien l’action conduite par l’UPA au cours des trois dernières années a abouti sur

plusieurs points : les lois Dutreil avec leur lot de mesures en faveur notamment de la création d’entreprise et de la protection sociale des conjoints d’artisan, la politique des allègements de charges qui a été poursuivie même si elle reste inachevée, les assouplissements au code du travail avec l’instauration du CNE, la réforme du Fonds d’assurance formation de l’artisanat, et les premiers pas vers une démocratie sociale digne de ce nom. En outre, Pierre Perrin a largement salué le travail de ses prédécesseurs et remercié de leur soutien les trois Vice-Présidents : Pierre Perez, Jean Lardin et Gabriel Paillason. Enfin, il a rendu un hommage à son épouse avant

de faire part de ses encouragements à Pierre Martin. Celui-ci, intervenant juste après, a remercié l’ancien Président de l’UPA au nom de l’ensemble des membres du Conseil national “pour la manière dont tu as dirigé nos travaux et

dont tu a su porter les positions de notre organisation”. Son propos a ensuite consisté à citer les principaux chantiers qui attendent l’UPA, ajoutant : “ma feuille de route est déjà tracée”. Parmi ceux-ci figurent d’abord, la sollicitation des candidats aux

scrutins de 2007 sur la base du livre blanc, la réforme du financement de la sécurité sociale accompagnée d’une réduction du coût du travail, la mise en place du FAF de l’artisanat, la lutte contre le développement anarchique des grandes surfaces, la poursuite de la mise en oeuvre du Régime social des indépendants..., sans oublier la communication de l’UPA que le nouveau Président souhaite renforcer. Il a également prévenu le

ministre que l’UPA veillerait à ce que le développement des emplois de services ne s’effectue pas au détriment de l’artisanat. Intervenant à sa suite, Gérard Larcher a rendu un hommage sincère

au Président sortant, à l’UPA, à ses trois confédérations membres et à l’ensemble des organisations professionnelles qui relèvent d’elles, pour leur engagement dans la bataille pour l’emploi et la cohésion sociale. Ainsi, il n’a pas manqué de rappeler que l’UPA a fortement contribué

avec les autres partenaires sociaux à l’instauration du contrat de professionnalisation et du Plan d’aide au retour à l’emploi -PARE- et a rappelé le soutien de l’UPA au CNE, indiquant

au passage les derniers chiffres des embauches en CNE, soit 775.000 contrats depuis août 2005. Pierre Perrin a ensuite reçu un cadeau du ministre et un autre de l’UPA, remis par Dany Bourdeaux.



## Le FAF de l'artisanat sur les fonds baptismaux

Au terme de dix ans de négociations, l'artisanat est parvenu à mettre sur pieds une réforme du dispositif de formation professionnelle continue qui a été entérinée par la récente loi de finances rectificative pour 2006. L'objectif est de simplifier et d'amplifier le recours à la formation professionnelle des chefs d'entreprise en instaurant un dispositif à la fois accessible, efficace dans son fonctionnement et transparent dans sa gestion. Ainsi, la réforme comporte deux grands volets: la création d'un seul Fonds d'assurance formation -FAF- géré par les organisations professionnelles et se substituant aux trois FAF nationaux actuels ; l'instauration d'un dispositif propre aux Chambres de métiers et de l'artisanat destiné à dispenser des formations généralistes et non

techniques. L'UPA salue l'action de Renaud Dutreil qui a donné l'élan nécessaire à l'aboutissement de cette réforme dont l'entrée en vigueur est fixée au 1er janvier 2008. En revanche, les projets de décrets qui sont en cours de rédaction contiennent deux mesures inacceptables pour l'UPA. L'une tend à mettre le futur FAF de l'artisanat sous la tutelle du Ministre chargé de l'artisanat et l'autre impose la présence du Commissaire du gouvernement au sein du conseil d'administration, obligations qui n'existent dans aucun autre FAF. Alain Estival est donc intervenu au nom de l'UPA au Conseil national de la formation professionnelle, afin de demander que le FAF de l'artisanat fonctionne selon les règles communes du droit de la formation professionnelle.

### PROMOTION

## Les artisans vous changent la vie

"Les artisans vous changent la vie". Le thème de la sixième semaine nationale de l'artisanat évoque à la fois, la qualité du service ou du produit, la relation personnalisée synonyme de proximité et de conseil, la contribution quotidienne des artisans à la cohésion sociale et au développement de l'économie. En outre, ce slogan fait le lien avec la communication de la Première entreprise de France qui démontrera en 2007 combien l'artisanat est porteur de "bonnes nouvelles" pour la société française (campagnes financées par le Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat). La semaine nationale de l'artisanat qui se déroulera du 16 au 23 mars 2007 apportera la preuve concrète et vivante des atouts de l'artisanat et des opportunités qu'il offre. Aux jeunes qui veulent donner un sens à leur engagement professionnel, la manifestation pourra montrer que l'artisanat propose des valeurs aussi positives que la passion du métier, le travail bien fait, l'entreprise à taille humaine. Il s'agira en outre de convaincre les personnes en quête d'une orientation ou déjà porteuses d'un projet, que

l'artisanat leur offre de nombreuses opportunités professionnelles. En effet, 30 000 entreprises artisanales performantes sont à reprendre chaque année et des dizaines de milliers d'offres d'emploi sont à pourvoir. A l'initiative de cette manifestation annuelle, les chambres de métiers et de l'artisanat et les organisations professionnelles de l'artisanat proposeront au grand public une multitude d'événements : démonstrations de savoir-faire, présentations de produits, informations sur les métiers et les voies de formation... Les entreprises artisanales sont présentes en tous points du territoire et contribuent à animer à la fois les zones rurales, les centres-villes et les quartiers périphériques. Ainsi, les opérations organisées dans le cadre de cette semaine tendront à souligner que l'artisanat, non seulement constitue un secteur fortement créateur d'emplois et de richesse mais reste aussi un formidable ascenseur social et apporte des réponses à la société française dans des domaines aussi vastes que l'aménagement du territoire, la formation professionnelle et la cohésion sociale.

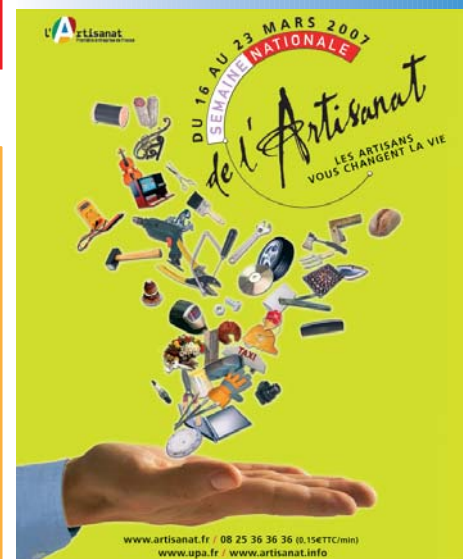
## Désignations

UPA ILE-DE-FRANCE  
Alain Estival, CNAMS, Président de la Fédération nationale des artisans du taxi -FNAT-, succède à la présidence à Bernard Merhet, CGAD.

UPA BASSE-NORMANDIE  
Guy Berthelot, CAPEB, succède à la présidence à Roger Le Soudier, CNAMS.

UNACAC  
Annick Boutier succède à Madeleine Moreau à la coprésidence de l'Union nationale artisanale de la couture et des activités connexes, aux côtés de Berthe Duguey et Georges Guionnet, également coprésidents.

### Ils ont dit...



*"Quel visage aurait la France sans les artisans ? Présents dans les secteurs de l'alimentation, du bâtiment, de la fabrication et des services, ils contribuent jour après jour à nous fournir des produits et des services de qualité et de proximité. Avec les salariés des entreprises artisanales, ils sont plus de trois millions à s'investir dans la Première entreprise de France. Mais les connaissez-vous vraiment ? Du 16 au 23 mars 2007, venez découvrir, près de chez vous, tout leur savoir-faire et les perspectives d'avenir qu'ils vous offrent."*

Extrait du dépliant de présentation de la Semaine nationale de l'artisanat au grand public.

## Services à la personne : clarification salubre du CES

Un projet d'avis présenté par Yves Verollet sur le développement des services à la personne a été adopté le 23 janvier par le Conseil économique et social, notamment par les membres du Groupe de l'artisanat du CES. Le texte apporte plusieurs clarifications par rapport à la situation actuelle. Ainsi, il propose d'assouplir la condition d'exclusivité pour les très petites entreprises et les artisans, remplaçant l'obligation de créer une entité juridique spécifique pour les activités de service à la personne, par la simple obligation d'établir une comptabilité séparée. De même, la nécessité de stabiliser le périmètre des activités de service à la personne a été largement admise, de manière à éviter l'introduction de concurrences déloyales vis à vis d'autres secteurs économiques tel que l'artisanat. Enfin, le CES a retenu plusieurs amendements du Groupe de l'artisanat, réservant l'idée de développer des conventions collectives spécifiquement dédiées aux droits des salariés du secteur des services à la personne, aux seules activités qui à l'heure actuelle ne sont couvertes par aucune convention collective.

## La FIGG se met au vert

La Fédération de l'imprimerie et de la communication graphique -FIGG-, organisation membre de la CNAMS, mène une démarche active de prévention des risques chimiques auprès de ses 1200 entreprises adhérentes. Elle a mis en place un label "Imprim'vert" auquel les entreprises peuvent se référer à condition de respecter trois critères : élimination des déchets dangereux, stockage des liquides dangereux sur rétention, abandon des produits étiquetés "toxiques" au profit de produits moins dangereux. La fédération a signé en 2005 une Convention nationale d'objectifs avec la Caisse nationale d'assurance maladie, de sorte que les imprimeries de moins de 200 salariés peuvent bénéficier d'une aide financière de leur Caisse régionale d'assurance maladie pour réaliser des projets améliorant la santé et la sécurité au travail.

## Le repos dominical en question

Comme il l'avait annoncé au congrès de l'UPA, le Premier ministre a demandé au Conseil économique et social d'intégrer la question du repos dominical dans les travaux qu'il mène sur "Consommation, commerce et mutation de la société". La réflexion est bien engagée à l'UPA comme au Groupe de l'artisanat du CES. Le vote en séance plénière sur ce sujet doit intervenir le 27 ou le 28 février.

## Création d'entreprise sur Internet

La dématérialisation complète des formalités de création d'entreprise devrait être effective dès avril prochain selon le ministre des PME, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions libérales, Renaud Dutreil. Les organismes assurant la responsabilité des centres de formalités des entreprises, dont les Chambres de métiers et de l'artisanat, devront d'ici là mettre en place des sites de création d'entreprise en ligne. Il sera par ailleurs possible de scanner les pièces justificatives en certifiant leur conformité et de procéder aux frais d'immatriculation par carte bancaire. L'attention toute particulière portée par le gouvernement à la création et à la reprise d'entreprise trouve ainsi une nouvelle traduction concrète. L'UPA qui ne peut que souscrire à cette initiative, s'attachera néanmoins à souligner la nécessité de renforcer l'accompagnement et le conseil aux entreprises dans les mois et les années qui suivent l'acte de naissance de l'entreprise.

## Croissance de l'emploi non salarié

Les effectifs non salariés ont progressé de 6,4% entre 2001 et 2005, contre seulement +1,1% en ce qui concerne les effectifs salariés. On comptait ainsi 1,96 millions d'indépendants (hors secteur agricole) début 2005.

### 17 JANVIER

Rencontre à l'UPA entre Pierre Perrin, Pierre Martin, Dany Bourdeaux et le Secrétaire Général de la CFDT, François Chêrèque puis avec le Président de la CFE-CGC, Bernard Van Craeynest.

### 18 JANVIER

Réunion du Conseil national au cours de laquelle le nouveau Président de l'UPA est entré en fonction.

### 22 JANVIER

Participation du Président de l'UPA à la séance d'inauguration du Salon international de la restauration, de l'hôtellerie et de l'alimentation -SIRHA- à Lyon.

### 25 JANVIER

Participation du Président de l'UPA à la séance de présentation du Livre Blanc du Medef.

### 30 JANVIER

Audition du Président de l'UPA par le Président du Groupe socialiste à l'Assemblée nationale dans le cadre d'une mission sur le dialogue social.

### 31 JANVIER

Rencontre à l'UPA entre Pierre Martin, Pierre Perrin, Dany Bourdeaux et le Secrétaire Général de Force ouvrière, Jean-Claude Mailly.

Participation du Président de l'UPA à la cérémonie de remise de la Légion d'Honneur au Président de la Confédération nationale des artisans pâtisseries chocolatiers confiseurs glaciers traiteurs de France, membre du Conseil national de l'UPA, François Cartron.

### 1<sup>ER</sup> FEVRIER

Entretien entre le Président de l'UPA et le ministre des PME, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions libérales, Renaud Dutreil.



53, rue Ampère - 75017 Paris - Tél. : 01 47 63 31 31 - Fax : 01 47 63 31 10 - E-mail : UPA@upa.fr